



# La psychopathie : une pathologie de l'agir

Une rubrique bimestrielle pour comprendre les concepts utilisés en psychiatrie... de la pratique vers la théorie et de la théorie vers la pratique. Un double mouvement.

VINCENT DI ROCCO

Psychologue, Annecy (74).

Justice et psychiatrie cohabitent depuis la nuit des temps sous des formes variées et suivant les mouvements dérivants d'une population qui oscille entre prison et asile. Aujourd'hui, ces entrelacs se sophistiquent (obligations de soin dans le cadre des suivis sociaux judiciaires, rétentions de sûreté, Unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) associant personnel de l'administration pénitentiaire à celui des structures hospitalières) et

tution ou en famille d'accueil. Les recours à des dispositifs externes venant combler les déficiences familiales se sont accumulés : centre de rééducation ou d'observation, voire établissement pénitentiaire pour mineurs. L'échec des dispositifs d'accompagnement des troubles délinquants « normaux » conduit alors souvent à une nouvelle exclusion qui aboutit à la rencontre de l'univers psychiatrique. Parfois, une brève période de

*L'agir pathologique a une spécificité qui ne se limite pas à sa nature transgressive. Il a un rôle de régulation psychique, produit de l'histoire du sujet.*

viennent compléter les dispositifs plus traditionnels comme les Services médico-psychologiques régionaux (SMPR) où les soignants œuvrent au cœur des prisons.

Une figure illustre particulièrement ces liens complexes et conflictuels entre la psychiatrie et la justice, celle du psychopathe. Il est presque possible, à partir de sa trajectoire entre les différentes institutions, d'en dresser un sombre « portrait robot ». Le moteur qui alimente cette dynamique est le rejet suscité par la fréquence des passages à l'acte transgressifs de ces patients, mettant à mal les limites institutionnelles et conduisant à la case prison.

## ITINÉRAIRE D'UN PSYCHOPATHE

Son père est inconnu, ou dévalorisé, violent et alcoolique. Sa mère, fragilisée et insaisissable, souvent malade psychologiquement, oscille avec son enfant entre relation fusionnelle et indifférence, incapable d'apporter une sécurité affective. Ces relations chaotiques ont été interrompues par des périodes de placement en insti-

tué de couple complètement idéalisée fait office de « paradis perdu », apportant un contrepoint au récit de vie fait d'abandon et de désolation.

L'histoire pourrait se résumer ainsi : « Voilà ce que j'ai fait, voilà ce qu'on m'a fait. » Au-delà de cette caricature, carences, agirs et contre-agirs se répondent sans fin. Mais le terme de psychopathie éclaire peu sur la dynamique psychique de ces sujets. Il nous vient davantage d'un modèle répressif que d'une tentative de compréhension. L'inventeur de cette notion, Kurt Schneider (1) en donne une définition qui se résume à une description négative. Il s'agit d'individus « sans compassion, sans pudeur, sans honneur, sans repentir, sans conscience, qui sont souvent par nature sombres, froids, grognons et brutaux dans leur comportement social ». Les perspectives thérapeutiques sont tout autant négatives et souvent réduites à une contention. La théorie vient entériner le mouvement de rejet provoqué par les comportements psychopathiques.

## PASSAGE ET RECOURS À L'ACTE

Ce n'est que progressivement que les passages à l'acte prennent une valeur de mécanisme de défense psychique marqué par un défaut d'élaboration subjective, engageant à la fois corps et environnement. Claude Balier (2) différencie le « passage à l'acte » et le « recours à l'acte ».

• **Le passage à l'acte** désigne certains comportements délinquants qui peuvent s'expliquer comme une tentative de lutter contre la dépression, de sauver son narcissisme marqué par les carences précoces. La transgression est alors un acte spectaculaire comblant l'écart béant entre le sentiment d'un moi dévalorisé et un idéal du moi exagérément grandiose compensant un narcissisme fragile. La toute-puissance qui s'exprime dans l'acte est à la hauteur de l'impuissance vécue subjectivement. L'acte vient aussi court-circuiter le travail de la pensée et de la représentation. La décharge motrice se substitue à la pensée, le monde externe et utilisé pour contre-investir un monde interne chargé d'angoisses.

• **Le recours à l'acte** correspond à une autre dynamique porteuse d'actes violents qui renvoie à un traumatisme resté sans mentalisation possible sous l'effet d'un clivage. L'angoisse est majeure – néantisation, annihilation – et impose un besoin impérieux et violent de la faire radicalement disparaître dans un mouvement destructeur. La souffrance est alors imposée brutalement à autrui dans un acte qui peut paraître absurde, comme engendré par une pulsion incompréhensible.

Dans une approche qui s'appuie sur la subjectivité, le diagnostic de psychopathie perd son unité basée sur une description « de l'extérieur », pour devenir une notion plurielle, une catégorie d'état limite dont le fonctionnement passe par le registre corporel et une interpellation de la loi : le sujet « passe par l'acte ». La mise en perspective psychodynamique permet de sortir d'une intrication entre idéologie et nosographie qui ferait de tout délinquant à la fois un malade potentiel et un incurable. L'agir pathologique a une spécificité qui ne se limite pas à sa nature transgressive. Il a un rôle de régulation psychique et représente une part de l'histoire du sujet. De plus, quelle qu'en soit la gravité, il a toujours valeur d'interpellation rendant déterminante le type de réponse de l'environnement.

1- Schneider K., 1923, *Les Personnalités psychopathiques*, Puf.

2- Balier C., 2005, *La Violence en abyme, essai de psychocriminologie*, Puf.